



**55<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme**

**Discussion panel sur les défis et les bonnes pratiques pour réaliser le droit à la sécurité sociale et  
fournir des services publics de qualité**

Intervention du Luxembourg

Vendredi, 8 mars 2024

Monsieur le Vice-président,

Mesdames les membres du panel,

Le droit à la sécurité sociale fait partie des droits humains consacrés par les principaux traités et pactes internationaux, et notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels.

Garantir le droit à la sécurité sociale de toutes et tous, suppose en effet d'assurer que l'accès aux prestations sociales se fasse sur une base égalitaire et en l'absence de toute forme de discrimination, qu'elle soit voulue ou accidentelle.

La question des inégalités dans l'accès à la sécurité sociale et celle du non-recours aux prestations sociales étaient au centre d'un séminaire que le gouvernement luxembourgeois a coorganisé avec l'Association internationale de la sécurité sociale en juin de l'année dernière, en présence du Rapporteur spécial sur l'extrême pauvreté et les droits humains.

En tant que membre de la *Coalition mondiale pour la justice sociale* et en tant que l'un des bailleurs les plus actifs en termes de contributions volontaires à l'Organisation internationale du Travail, le Luxembourg soutient pleinement l'action de l'OIT pour la réalisation du droit humain à la sécurité sociale pour toutes et tous.

Mesdames les membres du panel,

Les débats sur la sécurité sociale sont souvent contaminés par la remise en question du principe même d'un droit à la sécurité sociale. A un moment où les écarts sociaux se creusent de plus en plus, comment lutter efficacement contre cette discrimination, qu'Olivier de Schutter appelle la « *pauvrophobie* » ?

Je vous remercie.

(251 mots)